

## SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an Deux mil vingt et un, le vingt-trois Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ars dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la petite Salle des Fêtes en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Dominique BURTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votes : 13

**PRÉSENTS** : Mmes B. BEAUDUIN, J. CLAUZEL, N. GOBBATO, L. QUINTARD, B. DUTOYER, MM J. BONNET, D. BURTIN, G. CASSAGNE, J. COLIN, S. DEBORDE, P. DUPUY, T. PROVENZALE, T. VALEIX

**EXCUSÉ** : M. Rémy PINEAU

M. Jacky BONNET a été désigné secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal à l'unanimité avec des précisions à apporter :

- **Délibération 2021-08 D** :

Dans le tableau de l'attribution des subventions aux associations, il faut rectifier que le Club du Lundi n'a pas été dissous, mais que cette association a changé de nom : "Rencontres Intergénérationnelles - Club du Lundi".

- **Délibération 2021-09D** :

« *il propose de maintenir les taux votés en 2021* » : la proposition concerne les taux votés en 2020 POUR 2021.

- **Référent GEPU Grand Cognac** : M. P. DUPUY s'est proposé pour être référent titulaire à la place de M. D. BURTIN.

#### **FINANCES : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE**

**ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2020**

**2021-11D N°7.1**

Le Conseil Municipal d'Ars réuni sous la Présidence de **M. Jacky BONNET**, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice **2020** dressé et présenté par Monsieur Dominique BURTIN, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTAT CLOTURE 2019 (BUDGET PRINCIPAL)	109 506.73 €			214 326.11 €	109 506.73 €	214 326.11 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020	358 597.38 €	332 139.37 €	401 984.86 €	461 072.96 €	760 582.24 €	793 212.33 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	<b>26 458.01 €</b>			<b>59 088.10 €</b>		<b>32 630.09 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>468 104.11 €</b>	<b>332 139.37 €</b>	<b>401 984.86 €</b>	<b>675 399.07 €</b>	<b>870 088.97 €</b>	<b>1 007 538.44 €</b>
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2020	135 964.74 €			273 414.21 €		137 449.47 €
RESTES A REALISER	93 803.59 €	60 207.38 €	- €	- €	33 596.21 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>561 907.70 €</b>	<b>392 346.75 €</b>	<b>401 984.86 €</b>	<b>675 399.07 €</b>	<b>903 685.18 €</b>	<b>1 007 538.44 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>169 560.95 €</b>			<b>273 414.21 €</b>		<b>103 853.26 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : **93 803.59 € en dépenses d'investissement**  
**60 207.38 € en recettes d'investissement**

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote à la majorité (**11 POUR et une ABSTENTION**) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations: M.M J. BONNET, J. COLIN, P. DUPUY, T. PROVENZALE, Mmes L. QUINTARD, B. BEAUDUIN, N. GOBBATO, B. DUTOYER, J. CLAUZEL, M. S. DEBORDE, M.M T. VALEIX, G. CASSAGNE

<p><b>BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020</b> <b>2021-12D N°7.1</b></p>
--

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recette et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (12 POUR - 1 ABSTENTION) :**

- **Approuve** le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>2021-13D N° 7.1</b>
--	------------------------

Après avoir examiné le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le conseil Municipal après en avoir délibéré,

✓ **Décide à la majorité (12 POUR - 1 ABSTENTION)** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2020 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020</b>	
<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
A - Résultat de l'exercice 2020	+ 59 088.10 €
B - Résultat antérieur reporté 2019	+ 214 326.11 €
C - Résultat à affecter	+ 273 414.21 €

<b><u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u></b>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	: - 135 964.74 €
E - Solde des restes à réaliser	- 33 596.21 €
F - Besoin de financement	169 560.95 €

<b>AFFECTATION</b>	<b>273 414.21 €</b>
1) Affectation en réserves 1068 en investissement	169 360.95 €
2) Report en fonctionnement <i>Ligne 002 du budget primitif 2021</i>	103 853.26 €

<b>BUDGET PRINCIPAL - VOTRE DU BUDGET PRIMITIF 2021</b>	<b>2021-14D N° 7.1</b>
---	------------------------

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 du budget principal ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à : 540 234.92 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à : 458 085.13 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (11 POUR - 1 ABSTENTION)**

✓ **D'adopter** le budget primitif 2021 du budget principal ainsi présenté par Monsieur le Maire.

Séance levée à 20h45

Affiché en Mairie le 29 Mars 2021

**Le Maire**

**Dominique BURTIN**

**FEUILLET DE CLÔTURE - Liste des délibérations :**

**2021-11D : Finances :** Vote du compte administratif 2020

**2021-12D : Finances :** Approbation du compte de gestion - exercice 2020

**2021-13D : Finances :** Affectation du résultat de fonctionnement 2020

**2021-14D : Finances :** Vote du budget primitif 2021